



Orléans, le lundi 28 mars 2022

JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR
DU LOIRET

QUESTEUR
DU SENAT

ANCIEN
MINISTRE

Madame la Ministre,

Permettez-moi d'appeler tout particulièrement votre attention sur les graves conséquences que risque d'avoir la procédure de sauvegarde ouverte pour l'entreprise SCOPELEC suite à la décision d'ORANGE de lui retirer une part significative des tâches qui lui étaient confiées pour un grand nombre d'entreprises qui travaillent elles-mêmes pour SCOPELEC.

Ce sont plusieurs centaines d'entreprises qui vont se trouver en difficulté et dont la pérennité sera menacée.

Ainsi, l'entreprise JALOUZOT TEL située 94, avenue de Moulin Plateau à Saint Germain des Prés (45220), dirigée par Mme Sarah JALOUZOT (06 84 96 69 79), a été informée que, du fait de cette procédure de sauvegarde, l'entreprise SCOPELEC ne lui paierait pas les travaux effectivement réalisés par celle-ci, à sa demande, depuis le 1^{er} janvier dernier ce qui, si cela n'était pas remis en cause, représenterait une perte de 200 000 € qui mettrait l'entreprise JALOUZOT en grande difficulté.

Or, il s'agit de sommes dues pour un travail fait !

Je vous serais très reconnaissant pour ce que vous pourrez faire afin qu'une solution soit trouvée et que l'entreprise JALOUZOT (comme des centaines d'autres) ne soit pas ainsi injustement pénalisée.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de mes hommages respectueux.

Jean-Pierre SUEUR

Madame Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministre déléguée à l'Industrie
139, rue de Bercy
75572 PARIS

Orléans, le lundi 28 mars 2022



JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR
DU LOIRET

QUESTEUR
DU SENAT

ANCIEN
MINISTRE

Madame la Préfète,

Permettez-moi d'appeler tout particulièrement votre attention sur les graves conséquences que risque d'avoir la procédure de sauvegarde ouverte pour l'entreprise SCOPELEC suite à la décision d'ORANGE de lui retirer une part significative des tâches qui lui étaient confiées pour un grand nombre d'entreprises qui travaillent elles-mêmes pour SCOPELEC.

Ce sont plusieurs centaines d'entreprises qui vont se trouver en difficulté et dont la pérennité sera menacée.

Ainsi, l'entreprise JALOUZOT TEL située 94, avenue de Moulin Plateau à Saint Germain des Prés (45220), dirigée par Mme Sarah JALOUZOT (06 84 96 69 79), a été informée que, du fait de cette procédure de sauvegarde, l'entreprise SCOPELEC ne lui paierait pas les travaux effectivement réalisés par celle-ci, à sa demande, depuis le 1^{er} janvier dernier ce qui, si cela n'était pas remis en cause, représenterait une perte de 200 000 € qui mettrait l'entreprise JALOUZOT en grande difficulté.

Or, il s'agit de sommes dues pour un travail fait !

Je vous serais très reconnaissant pour ce que vous pourrez faire afin qu'une solution soit trouvée et que l'entreprise JALOUZOT (comme des centaines d'autres) ne soit pas ainsi injustement pénalisée.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'expression de mes hommages respectueux.

Jean-Pierre SUEUR

Madame Régine ENGSTRÖM
Préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret
181, rue de Bourgogne
45000 ORLÉANS